

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 545

présenté par
M. Michels
-----**ARTICLE 16**

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose par cohérence rédactionnelle de supprimer le 3^{ème} alinéa de l'article 16.

C'est ne rien retrancher des nouvelles garanties mises en place : nous avons adopté un amendement AS353 créant l'actuel 14 ter, qui pose déjà par ailleurs en principe plus général l'intervention du référent handicap et apportera un effet utile supérieur.